

Séance du Conseil Municipal

en date du

12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le douze du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal (à partir du point IV), Mme DUCROT Alexandra M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme THEVENET Aurélie Mme PEGUET Jennifer

Absente excusée : Mme BAJARD Brigitte (pouvoir à M. VALORGE René)

Secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Secours Populaire*

Béatrice FARABET fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de la section de Charlieu du Secours Populaire. Elle indique que 32 bénévoles sont mobilisés à Charlieu et que les demandes d'aides ont été multipliées par 2 entre 2021 et 2022. Elle fait le point sur les différentes actions de l'association, dont l'objectif, outre les aides alimentaires et matérielles, est de favoriser l'accès à la culture pour les plus démunis avec l'organisation de soirées théâtres, du Noël des oubliés, d'une journée pique-nique...

➤ *Ecole*

Alexandra DUCROT fait un point sur la rentrée scolaire et notamment les effectifs de l'école publique qui accueillait 92 élèves dont 3 TPS à la rentrée, l'école privée comptant quant à elle 31 élèves.

Un rdv est prévu le 20 septembre avec l'Inspectrice d'Académie concernant cette baisse d'effectif.

Le nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire est également en diminution avec une moyenne de 60 à 64 élèves par jour. Elle indique que les serviettes jetables et les essuies mains papier ont été remplacés par des serviettes en tissus et des essuies mains en éponge afin de diminuer les déchets.

Concernant le personnel périscolaire, elle précise que Céline Fresta est en congé maternité jusqu'au mois d'avril et que 2 agents contractuels ont été recrutés pour la remplacer, l'une pour les services périscolaires, l'autre pour le ménage des salles communales.

➤ *Réhabilitation du pôle sportif*

David BALTHAZARD fait le bilan des travaux de réhabilitation du pôle sportif et précise que la réception de la partie terrain de football synthétique a été faite. Il reste à réaliser le marquage au sol du terrain de basket 3x3, certaines finitions au niveau des plateformes de Streetwork, ainsi que l'aménagement de l'accès au parc des sports.

Une réunion a eu lieu avec les associations afin de leur expliquer le fonctionnement du portail, pour lequel seules 2 personnes par association utilisatrice pourront être autorisées à actionner l'ouverture.

Jean-François DEMURGER indique que le classement du terrain de foot en catégorie 5 est en cours auprès de la Ligue de Football.

II. FINANCES

➤ *Décisions Modificatives budget communal et budget assainissement*

René VALORGE présente au Conseil Municipal les décisions modificatives à apporter au budget communal et au budget assainissement.

Ces décisions modificatives sont nécessaires pour permettre la prise en compte d'écritures d'ordres et ne modifient pas l'équilibre du budget

Après avoir pris connaissance des projets de Décisions Modificatives correspondantes, le Conseil Municipal approuve la DM n°2 du budget communal et la DM n°1 du budget assainissement telles que présentées.

III. EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE LA DOUX

David BALTHAZARD informe le Conseil Municipal que les travaux du programme 2022 d'éclairage public ont été réalisés avec le remplacement des luminaires à Clair Vallon et Place du Clos.

Il explique qu'à cette occasion s'est posée la question de l'utilité de l'éclairage public du Chemin de la Doux qui n'est pas situé en zone urbaine. Avant de décider de supprimer complètement les lampadaires, le SIEL préconise de tester une extinction des 3 points lumineux concernés et de voir si cela pose problème aux riverains.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de procéder à l'extinction de l'éclairage public chemin de la Doux pendant une période de test.

IV. ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal l'adhésion au groupement de commande pour les contrôles de branchement en cas de branchements neufs et en cas de vente d'immeuble.

Elle indique, qu'afin de prendre en compte cette évolution, il est nécessaire de mettre à jour le règlement du service d'assainissement collectif.

Elle présente ensuite les travaux de la commission Eau Assainissement à Charlieu-Belmont Communauté sur l'harmonisation des règlements de service en vue du transfert de compétence à l'intercommunalité et détaille la proposition de nouveau règlement de service unifié préparé par la commission.

Ce nouveau règlement prévoit donc le caractère obligatoire du contrôle des branchements au réseau d'assainissement pour les nouvelles constructions ou à l'occasion des ventes de maison. Le coût de ces contrôles sera à la charge des propriétaires, comme cela se pratique pour l'assainissement non-collectif (SPANC).

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve ce nouveau règlement de service.

V. ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES

René VALORGE explique au Conseil Municipal que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la création de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Pour cela, chaque commune doit proposer un projet de carte communale des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC).

Cette carte permet de définir le contour des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables, sur du foncier déjà artificialisé ou ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs en mobilisant les terrains sans usage et les abords des infrastructures.

Un projet de cartographie sera soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

VI. SITE INTERNET

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le site de la commune est géré par la commission Communication. La mise à jour de ce site Internet est fastidieuse, aussi il conviendrait de réfléchir à une évolution du site qui permettrait des mises à jour plus faciles et ainsi rendrait le site Internet plus vivant et attractif.

Il indique que le SYMISOA utilise une interface assez simple d'utilisation et évolutive. Céline DECHAVANNE présente au Conseil Municipal le site du SYMISOA ainsi que ses modalités de mise à jour. Elle précise que ce site a été conçu par un prestataire, Le Réseau des Communes, qui met à disposition des collectivités des sites Internet clés en mains, à personnaliser selon les besoins de chaque structure. La solution proposée n'engendre pas d'investissement pour la commune, mais un abonnement annuel comprenant les mises à jour informatiques et la maintenance du site.

Le Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail pour réfléchir à cette problématique et proposer des solutions lors d'une prochaine réunion.

VII. QUESTIONS DIVERSES

➤ *Tour d'horizon des dossiers en cours et du travail des commissions*

✓ *Friche Centre Bourg*

Céline DECHAVANNE indique au Conseil Municipal que suite au lancement de la consultation pour une concession d'aménagement du site, une seule offre a été déposée. Elle est actuellement en cours d'analyse.

✓ *Réhabilitation de la station d'épuration*

Céline DECHAVANNE rappelle que le bureau d'études Réalités a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération et précise que la réunion de lancement de la mission a eu lieu avec pour objectif le rendu d'un chiffrage permettant le dépôt des dossiers de subventions avant la fin de l'année.

✓ *Réaménagement et végétalisation des cours d'école*

Céline DECHAVANNE indique que suite au rendez-vous sur place avec l'entreprise Chartier fin juin, une proposition d'aménagement devrait être faite d'ici fin septembre.

✓ *Semaine Bleue*

Béatrice FARABET rappelle que la semaine bleue se déroulera du 2 au 8 octobre prochain. Chaque jour, des animations intergénérationnelles seront organisées avec les enfants des écoles et la participation de la MJC, la semaine sera clôturée par un spectacle ouvert à tous à la salle communale porté par l'Associations Familles Rurales.

✓ *Conseil Municipal des Enfants*

Béatrice FARABET rappelle qu'un nouveau Conseil Municipal des Enfants va être élu. Une rencontre des candidats est prévue le 16 octobre prochain en mairie, avant l'élection qui aura lieu le vendredi 20 octobre. L'installation du Conseil Municipal des Enfants se fera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

✓ *Commission Espaces Verts*

Céline DECHAVANNE indique qu'une réunion de la commission Espaces Verts va être organisée afin de réfléchir aux aménagements du Parc des Sports

✓ *Commission Bâtiments communaux*

Jean-François DEMURGER précise qu'une réunion de la commission « Bâtiments Communaux » est prévue début octobre pour définir les investissements à réaliser en 2024.

Le Maire,
René VALORGE